

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Pérat;
V^e BARREAU, rue S^t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît
Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

Trois Mois,	7 fr.
Six Mois,	13
Un An,	24
1 fr. de plus, par trimestre pour l'étranger.	

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 19 Octobre 1826.

Depuis quelq e tems les bureaux d'agence paraissent se multiplier d'une manière vraiment effrayante, si l'on songe que les chefs de ces établissemens sont les agens de change et les notaires de la populace, qui s'adresse à eux dans toutes les circonstances et sans distinction. L'Autorité ne devrait accorder des permissions, pour l'ouverture de ces bureaux d'affaires, qu'après avoir obtenu des renseignemens favorables sur la moralité des postulans. A Paris, les maisons d'agence sont dirigées assez ordinairement par d'anciens avocats, des employés en retraite, et autres qui présentent quelques garanties morales. Chez nous il n'en est pas de même : ce sont des individus, de la plus basse extraction, qui exercent cette espèce d'industrie, et les conséquences de l'étrange tolérance de l'Autorité peuvent être fatales pour le peuple, qui va confier, sans examen, le soin de gouverner sa petite fortune à ces banquiers d'échoppe.

— On parle d'une fête militaire, qui aura lieu à l'occasion de la St.-Charles. Cette nouvelle fournit le prétexte au *Journal du Commerce* de faire une mauvaise pointe, dont l'esprit et le but sont faciles à saisir.

— Une ouvrière en soie, de la rue Raisin, vient de donner le jour à trois enfans bien portans.

— On travaille au nivellement des nouvelles rades de la presqu'île Perrache. On dit que plus des deux tiers des ter-

rains sont vendus, la plupart à raison de 2 fr. le pied.

— Il est rare que les fêtes baladoires n'amènent quelques rixes dont les conséquences sont quelquefois des plus fâcheuses. Un jeune homme de la Croix-Rousse avait été invité par ses camarades à faire partie des chevaliers de la *vogue* de ce faubourg, qui a eu lieu dimanche et lundi derniers. Il refusa, et néanmoins, par un caprice inexplicable, il voulut paraître en public le lundi, dans le costume de rigueur, avec le panache bleu et blanc. Cette apparition a été la cause d'une querelle violente, qui aurait pu avoir des suites funestes, sans la prompt intervention du Commissaire de police. Ce dernier est parvenu, non sans peine, à séparer les combattans.

— La Cour royale et les autres Autorités doivent assister à la procession d'ouverture du Jubilé, qui aura lieu le 29 octobre. C'est ce jour-là que l'évêque de Metz, ancien curé de St.-Nizier, bénira le nouvel autel construit dans cette dernière église.

— La roue d'une charrette qui entrait en ville, samedi, par la barrière St-Georges, a brisé la cuisse d'un enfant qui jouait près des chevaux. On affirme que le conducteur, qui était à la tête de sa voiture, n'a pas la plus légère imprudence à se reprocher.

— Dimanche soir, sur les 8 heures, trois malfaiteurs ont abordé un passant dans la rue de la Barre, et l'ayant erre de près, ont voulu le dévaliser; il a

résisté, et les assaillans l'ont accablé de mauvais traitemens. Ce malheureux était tout en sang. Aucun des coupables n'a pu être saisi.

— Le nommé Gaudry s'est évadé des prisons de Grenoble. Sans domicile fixe, il était signalé comme directeur d'une nombreuse association de malfaiteurs. Il avait été arrêté à Lyon, puis transféré à Grenoble.

— La nouvelle et seconde église qu'on élève à l'arare est sur le point d'être livrée à l'exercice du culte. Elle est construite dans le style de l'architecture moderne. Mgr. l'évêque d'Her-mopolis a donné six mille francs pour contribuer aux dépenses de cette érection.

— Le directeur des douanes, M. de Castelbajac, continue sa tournée dans les ports du royaume. Il est attendu à Lyon d'un instant à l'autre.

ALBUM LYONNAIS.

Jusqu'ici le directeur de nos théâtres s'était seul arrogé le privilège de publier, à l'ouverture de l'année théâtrale, un Prospectus adressé à *Messieurs les Lyonnais*. L'Administration du spectacle de la *Crèche*, où nos grands-mères nous ont conduits par la main à dix ans, n'a pas craint de s'élever au grandiose du genre. Nous voici arrivés à l'époque où ce théâtre de marionnettes s'ouvre ordinairement, et ce n'est pas sans sourire que nous avons lu le prospectus de MM. les *Actionnaires*. Le directeur de cette troupe d'ac-

teurs en bois a un bien grand avantage sur son confrère, M. Singier : il n'a jamais à craindre les rhumes des chanteurs, ni les migraines des danseuses, il peut même, lorsque ses artistes ont mérité la retraite, en tirer un dernier parti en les jetant au feu.

CHRONIQUE GENERALE.

On parle de plusieurs modifications importantes et avantageuses qui vont avoir lieu dans l'organisation de la garde royale.

— Les sectateurs d'Esculape ont eu leur tour : ils n'ont pu échapper au format in-52, et la Biographie des médecins vient de paraître. Saisie sur-le-champ, elle est déferée par le ministère public à la Police correctionnelle.

— Deux habitants de Dax, qui avaient voulu brûler une prétendue sorcière, pour la forcer de retirer un *sort* qu'elle avait, disaient-ils, jeté sur un enfant, viennent d'être condamnés, par le tribunal correctionnel, à cinq ans de prison et aux frais.

— Tandis que plusieurs journaux annoncent que, cette année, la récolte du vin dans le nord de la France sera abondante, nous avons le regret d'annoncer, nous écrit-on de Nîmes, que celle de ce département pourrait bien être réduite de moitié. Les averses successives du mois de septembre ont été si fortes que beaucoup de raisins sont gâtés. Non-seulement il n'y aura qu'une demi-récolte, mais il est encore à craindre que le vin ne soit pas de très-bonne qualité.

— Cent soixante-quinze élèves de l'école militaire de St-Cyr viennent d'être nommés sous-lieutenants, pour être répartis dans les différents corps de l'armée.

— Soixante-dix bâtimens chargés de blé ont été expédiés, le mois dernier, du seul port de Rostock pour l'Angleterre.

— On mande de Valence (Drôme), 14 octobre :

C'est par erreur que nous avons annoncé que Jean Cheval, de Beaussem-

blant, avait tué Antoine Gauthier, et que les motifs de ce crime étaient inconnus.

Les renseignements qui nous sont parvenus depuis nous ont appris que Cheval revenant, dans la nuit, de St-Vallier, où il avait passé la journée avec plusieurs de ses amis, avait aperçu, entre une et deux heures du matin, sur la porte de la maison de sa mère, le sieur Gauthier, adjoint de la commune de St-Antoine, qu'il soupçonnait être l'amant de sa sœur, et qu'indigné de cette conduite, au sujet de laquelle déjà il lui avait fait des reproches, il l'avait assailli à coups de pierres dont quelques-unes l'avaient atteint.

Cheval s'empressa de se constituer volontairement prisonnier.

Nous apprenons à l'instant que la Chambre du conseil a renvoyé Cheval devant le Tribunal correctionnel de cette ville.

— On se propose d'établir des phares sur toutes les côtes de France.

— La goëlette *la Clarisse*, du port de Nantes, a été confisquée pour contravention aux lois sur la traite des noirs. Le capitaine a été interdit.

— Le général français Boyer a quitté le service du Pacha d'Egypte.

— De nouvelles tentatives ont été faites à Constantinople pour y occasionner un autre incendie.

— Les piqueurs reparaissent à Londres. Plusieurs personnes y ont été blessées, et notamment un jeune clerc de procureur, qui a été frappé avec un instrument dont la pointe était empoisonnée.

— Les prévenus du vol de 400 aunes de velours enlevées dans les magasins du garde-meuble de la couronne ne seront jugés qu'aux assises de novembre.

— Jacques Girault avait été condamné par la Cour d'assises de Loir-et-Cher à la peine de mort, pour assassinat suivi de vol. Le docteur en médecine Guérard avait, en cette qualité, rédigé un procès-verbal pour constater le corps du délit ; et plus tard ce même individu avait fait partie des trente ju-

rés de jugement, parmi lesquels on avait tiré au sort ceux qui ont prononcé sur l'accusation. Cette nullité était formelle, et la Cour suprême a cassé l'arrêt de condamnation.

— Les journaux donnent l'analyse de l'acte d'accusation dressé contre le perruquier Sureau qui sera traduit, le 21, devant les assises de la Seine. Il est constant que sa victime, la fille Coulon, a vécu long-tems avec lui, et que celle-ci l'ayant abandonné, il a voulu lui donner la mort et se suicider ensuite, ne pouvant supporter l'idée qu'elle appartint à un autre. Ce crime a donc sa source dans une de ces passions criminelles et presque fanatiques, dont heureusement les exemples sont plus communs dans les romans que dans la société.

— La dernière fête qu'a donnée le duc de Raguse à Moscou, à l'occasion du couronnement, a été d'une magnificence extraordinaire. La famille impériale ne s'est retirée que fort tard. Deux repas splendides ont été servis, l'un à minuit, l'autre à cinq heures du matin.

— Le colonel Soyez, aide-de-camp de Bolivar, est à Paris depuis quelques jours.

On dit que le colonel Soyez apporte à M. de Pradt le brevet d'une pension de 15,000 fr., de la part de la Colombie.

— M. de Cheverus, évêque de Montauban, doit prendre possession, le mois prochain, de l'archevêché de Bordeaux, auquel il est appelé.

— Pour donner une idée des ravages que fait à Groningue l'épidémie qui y règne depuis quelque tems, on raconte que, sur 24 ouvriers employés dans une raffinerie, vingt-un sont morts en six jours.

— Les monumens de Livourne, débarqués au Havre, sont arrivés à Paris sans aucun accident.

— Les restes de César de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, ont été replacés dans l'église du collège de Vendôme, le 2 octobre. L'E-

vêque de Blois présidait à la cérémonie.

— Le lieutenant-général, vicomte Mermet, est nommé aide-de-camp du Roi. Il a commandé, cette année, le camp de cavalerie établi à Lunéville.

— Le prince russe Dolgoronki est mort à Florence.

— L'abbé Cabanès est nommé second sous-précepteur du duc de Bordeaux.

— Les Bulles d'institution des sièges vacans de Bordeaux, Montauban et Vannes, sont arrivées à Paris : elles ont été accordées dans le Consistoire tenu par le Pape le 2 octobre.

— Le fils du célèbre avocat Chauveau-Lagarde lui succède comme avocat à la Cour de cassation et aux Conseils du Roi.

— Une ordonnance, publiée au cap de Bonne-Espérance, défend de faire travailler les esclaves le Dimanche, et leur accorde la faculté d'acheter leur liberté, pourvu qu'ils puissent prouver qu'ils n'en ont acquis le prix qu'avec des voies licites.

— Le Jubilé s'ouvre, dans le diocèse de Bourges, le 6 novembre, et la clôture en aura lieu le 6 mai prochain.

— Le Roi et la Cour ont passé huit jours à Compiègne.

— Le juge d'instruction de l'arrondissement de Pontoise est saisi de l'examen d'une procédure relative à une tentative de viol commise au château de Cernay, dans la vallée de Montmorency, sur une jeune fille d'une rare beauté, et qui se serait précipitée d'une fenêtre d'un premier étage sur la terrasse du parc, pour se soustraire aux poursuites du coupable. Elle en a été quitte heureusement pour quelques contusions.

LITTÉRATURE.

UNE VISITE AUX PRISONS DE LYON, juillet 1826. — Lyon, imprimerie de BARRET.

Les vues de l'auteur de cette esquisse, qui n'a rien de commun avec l'Aperçu sur les prisons de Lyon, par un édi-

teur responsable, sont désintéressées et vraiment philanthropiques; nous n'en saurions douter. On doit même dire, à sa louange, qu'il n'y a rien dans son écrit qui rappelle les folies à la mode et les passions du moment. Pourquoi donc, demanderons-nous à M. C. V., avez-vous borné vos promenades aux prisons de St-Joseph et de Roanne? Il fallait visiter les salles d'arrêt provisoires de l'Hôtel-de-Ville, que le peuple connaît sous le nom de *Cave*. Le local destiné, à l'Hôtel-Dieu et à l'hospice de l'Antiquaille, aux prisonniers malades, méritait aussi les regards de cet observateur. Comment se fait-il que la curiosité n'ait pas dirigé ses pas du côté de la maison des Recluses, où l'humanité du concierge lui aurait sans doute fourni l'occasion de payer un tribut d'éloges égal à celui qu'il décerne si justement à l'œuvre des prisons de St-Joseph et de Roanne? Avec de petites ressources, une poignée de citoyens recommandables a su y produire de grands résultats. C'est avec peine que nous avons lu, dans cet ouvrage, qu'ils avaient été assujettis, par une décision ministérielle, à payer une indemnité pour le retard de l'envoi, aux maisons centrales, des prisonniers condamnés à plus d'un an. Nous ne pouvons croire à une pareille injustice, et la lecture de l'arrêté du ministre pourrait seule nous convaincre de son existence.

L'auteur, dont l'écrit est de 27 pages seulement, en consacre 18 au moins à la seule prison de St-Joseph. Celle de Roanne pouvait fournir cependant la matière d'une assez grande quantité d'observations utiles. M. C. V. commence l'article, qu'il consacre à cette maison, par une distinction ridicule, et qui porte à faux. Il dit qu'on renferme à Roanne tous les prévenus, sauf ceux qui ne ressortent que de la Police municipale. Or, personne n'ignore qu'en aucun cas les prévenus de contraventions de simple police ne sont frappés d'un emprisonnement préalable, par mandat d'arrêt, ou de dépôt. Notre Visiteur philanthrope n'a trouvé, dans la même prison, qu'un seul individu bien mis, et qui lisait les journaux. Croirait-il, par hasard, que la lecture des

feuilles publiques soit un indice certain de bonne éducation et de principes réguliers? Qui ne sait qu'aujourd'hui tout le monde se donne carte blanche pour déraisonner à son aise sur la politique, depuis le goujat jusqu'au banquier?

C'est avec raison que l'homme de bien, dont nous parlons, juge, en terminant, que la plupart de ses observations ne sauraient être neuves. Nous sommes assez de son avis, et nous en dirons autant du style, ainsi que de l'économie générale de l'ouvrage. Une bonne intention ne peut excuser toutes les fautes. Ce qu'on n'exige pas dans un Mémoire présenté à l'Autorité, on a le droit de le chercher dans un ouvrage livré au Public. Tout ce qu'on voit dans celui-ci se traîne partout, et il a le triste avantage de se montrer dépourvu de ce charme de l'expression, qui sait souvent cacher le hors-d'œuvre des déclamations, et les idées les plus rebattues. Au surplus, nous ne saurions trop louer l'auteur de la franchise qu'il a mise à présenter sous leur vrai jour la conduite touchante des Sœurs hospitalières attachées aux prisons, et le dévouement des membres de la Commission administrative. Enfin il a terminé par la description rapide de l'état des prisons de St-Etienne, état vraiment déplorable, et qui fait désirer le prompt achèvement de la maison de détention qu'on y élève en ce moment.

VARIÉTÉS.

M. Moule, bourgeois de Paris, plaide depuis 20 mois devant le Conseil de recensement, devant celui de discipline de la garde nationale, devant le Conseil-d'état et la Cour de cassation, le tout, pour être rayé des contrôles de cette garde. On évalue à trois mille francs les frais qu'il a faits jusqu'ici.

— Talma, quoique catholique, a fait élever ses enfans dans la religion protestante. Il a, dit-on, refusé de recevoir l'archevêque de Paris, qui lui a offert les secours de la religion.

— M. Joseph Bard, de la Côte-d'Or, a livré au Public un ouvrage ayant pour titre : *Considérations pour servir à l'Histoire du développement moral et*

littéraire des nations. La métaphysique obscure, dans laquelle l'auteur semble s'abîmer, ne permet pas de décider, même après une lecture attentive des 24 chapitres dont se compose son Livre, quel est le plan qu'il s'est tracé, et quel est le but qu'il s'est proposé.

—Le général Baudrand a présenté un projet pour assainir les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe. Son travail est soumis dans ce moment à une commission.

—M. Haber-Street, de Munich, est parvenu à obtenir une nouvelle étoffe fabriquée par des chenilles. Celles-ci sont les larves d'un papillon désigné sous le nom de *Finæ punctata*. L'inventeur a offert à la reine de Bavière une robe ainsi fabriquée sans couture, et cette princesse, après l'avoir fait monter sur un transparent, l'a portée plusieurs fois dans de grandes cérémonies. Un Mémoire de M. Lenormand a été lu à ce sujet à l'Académie des Sciences.

—L'extraction de la houille, dans les diverses carrières du royaume, s'élève à quatorze millions de quintaux métriques par an.

—L'hôtel des monnaies de Nantes est remis en activité.

—288,473 individus touchent, tous les six mois, à la banque de Londres, leurs dividendes dans les intérêts de la dette nationale d'Angleterre.

—Parmi les personnes qui ont fait partie de la réunion agricole, présidée à Coppet par M. de Staël-Holstein, on a remarqué M. le duc de Broglie, pair de France; le général de Laharpe, précepteur de l'empereur Alexandre; le marquis de Puysegur, et M. Huzard, inspecteur des Ecoles vétérinaires. Les invités ont été réunis dans un splendide banquet, après lequel on a mis sous leurs yeux divers instrumens d'agriculture nouvellement inventés.

—Le numéro de la *Gazette de Londres*, qui a paru le 7, n'annonçait que deux banqueroutes: aussi l'a-t-on appelée une gazette extraordinaire.

—Les journaux d'Allemagne conti-

nent à empiéter sur les prérogatives des messagers boiteux par des pronostics sur la pluie et le beau tems. Voici ce que prédit au sieur S. à Bareuth:

Du 1^{er} octobre au 8 novembre le tems sera le plus souvent sec, mêlé de belles journées d'automne et de nuits froides. Du 9 au 23 novembre, tems variable, cependant plus souvent sec qu'humide, quelquefois très-doux. Du 24 novembre au 12 décembre, variable, tempétueux et froid. Du 13 au 31 décembre, la plupart du tems sec et froid. Du 1^{er} au 20 janvier, variable et quelquefois doux. Du 21 janvier au 11 février, plus sec qu'humide, et froid modéré. Du 12 au 25 février, dégel lent. Du 25 février au 14 mars, plus sec qu'humide, avec quelques belles journées de printemps. D'après ces conjectures, les plus grands froids de l'hiver prochain auraient lieu en décembre, et nous aurions à espérer un printemps précoce.

MODES DE PARIS.

Quoique beaucoup de gens riches ne soient pas encore venus de la campagne, il y avait chambrée complète à l'Opéra le jour de la 1^{re} représentation du siège de Corinthe.

Deux toques sans fond étaient formées, l'une d'une grosse torsade moitié gaze, moitié gaze d'argent; à l'autre, du côté droit de la première toque, étaient fixées deux bandelettes qui passaient sur la tête et descendaient à gauche jusqu'à la ceinture; trois rubans de satin rose, jaune et noir étaient disposés de la même manière sur l'autre toque, et se terminaient par des rosettes.

On voyait dans une loge trois toques de satin, deux blanches et une rose dont le bord, plus large des côtés que du devant et du derrière, était relevé à gauche et baissé à droite. Cinq plumes étaient placées sous la passe, à gauche, et cinq autres sur la passe à droite.

Madame de B. avait un chapeau de satin blanc, posé tout à fait de biais et à passe plaquée contre la forme; sept longues plumes blanches surmontaient ce chapeau, et retombaient sur les deux épaules. La robe était bleue, le corsage en cœur, avec trois plis arrêtés sur la poitrine, les épaules et le dos. Les manches étaient courtes et plissées régulièrement; le bas de la robe était garni de deux volans bordés de gances pareilles.

Mlle Mars était en robe de crêpe rose, à corsage juste et manches courtes. Des rubans de satin rose ornaient sa coiffure en cheveux.

Mme H. avait un bonnet tout semblable à celui qu'on appelle vulgairement bonnets ronds, fond en tulle uni, et tout autour large dentelle formant de gros plis.

Deux bonnets de blonde de soie étaient une garniture qui ressemblait à ce qu'on nommait jadis *Battant l'œil*. Cette garniture couvrait presque les sourcils. Les deux bonnets avaient des barbes ou brides larges; ils étaient ornés de marguerites blanches et bleues.

Des hêtres à dessus absolument plat dépassaient de beaucoup de lignes les épaules.

Mme la baronne F. était coiffée d'une toque de satin rose, sur le devant de laquelle étaient agrafées, par une double patte, six longues plumes couleur de rose. Trois de ces plumes remontaient à droite, et trois à gauche.

Plusieurs coiffures en cheveux étaient ornées de laurier rose, d'autres de fleurs de grenadier, de perles blanches et d'épingles à grosse boule.

Beaucoup de manches courtes avec des gants blancs, festonnés et dentelés.

Une robe de crêpe rose avait autour d'un corsage à la vierge, une blonde noire froncée. Le bord inférieur de cette robe était orné de deux volans de pareille blonde.

Une robe de crêpe blanc avait dans le bas cinq rouleaux de satin entre deux bandes de crêpe.

Plusieurs robes de mousseline, brodées à colonnes, étaient garnies de deux grands volans de dentelle, à tête.

A la sortie nous avons vu plusieurs manteaux de croisé, à larges carreaux écossais, avec collet debout, et longue pélerine. Sur la tête, une pointe de dentelle nouée sous le menton.

Les hommes étaient en habit noir, gilet blanc à schall, et pantalon serré.

Quelques gilets de dessous, en satin blanc, avaient des fleurs en velour lilas.

Cuir lilas, coiffe écossaise lilas; voilà ce qu'il faut pour un chapeau du dernier genre.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 9 au 16 Octobre 1826.

	Le double-Boisseau.
Froment beau.	4 30
Id. moyen.	4 20
Id. moindre.	4 8
Seigle beau.	2 60
Id. moindre.	2 50
Orge belle.	2 32
Id. moindre.	2 10
Mais.	2 75
Blé noir.	2
Avoine.	1 95
Pommes de terre rouges.	1 40
Id. blanches.	

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 16 OCTOB.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 98 fr. 75 c. 80 c. 85 c. 80 c. 98 fr. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c.
Quatre 1/2 p. o/o J. du 22 Mars.
Trois pour cent, 66 f. 90 c. 67 f. 67 f. 15 c.
Annuités à 4 p. o/o J. du 22 Déc.
Action de la banque, 2040 fr.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
Rente de Naples, 73 fr. 85 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1826. Jouis. de Janvier 1826. — 47 f.
Emprunt d'Haïti, 650 f.

THEATRE.
La Haine d'une femme, ou le jeune Homme à marier. — La Dame des belles cousines.
— La Vieille de seize ans, ou le Miroir magique. — L'Auvergnate, ou la Principale locataire.